

Séance du 22 avril 2026  
Délibération N° 45 -2026

En exercice : 24

Présents : 22

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux avril le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	M. B. GUITTON	Mme G. GASTÉ
Mme M. DENIS	M. G. CRESPIN	M. P. SICOT	M. T. RENOUX
M. B. CHAUVIN	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme E. MONTESINOS
M. P. ROUAULT	M. P. LE GALL	M. A. LE FRÊCHE	M. S. LEJOP
M. P. LE MEUT	M. D. SHLAGDENHAUFFEN		Mme M.F. LAHAYE
<b>SUPPEANTS :</b> M. J. BAUDY	M. A. CANTIN	M. R. LEMARCHAND	
<b>EXCUSES : TITULAIRES :</b> M. M. FORTIER	M. D. PERRIN	Mme N. LEFBVRE-BERTIN	Mme A. BRUN
M.T. LESAULNIER			

## ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.

Monsieur le Président rappelle que par la délibération n° 44-2026 de ce soir, les membres du Comité Syndical ont déterminé le nombre de Vice-Présidents à six. Il les invite à élire à bulletin secret :

### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président, à l'élection du Premier Vice-Président.

Le Président sollicite les candidatures :

- ⇒ Madame Karine BOISNARD est candidate.
- ⇒ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

### Premier tour de scrutin

Deux scrutateurs ont été désignés : Mme E. MONTESINOS et M. S. LEJOP  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
<b>A DEDUIRE :</b> bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	<b>4</b>
<b>RESTE,</b> pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>18</b>
Majorité absolue :	<b>12</b>

A obtenu :

Madame Karine BOISNARS dix-huit voix ( 18 )

Madame Karine BOISNARS ayant obtenu **la majorité absolue**, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Laurent PRUZÉ, Président, à l'élection du Deuxième Vice-Président.

Le Président sollicite les candidatures :

- ⇒ Madame Christèle GASTÉ est candidate
- ⇒ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

**Premier tour de scrutin**

Deux scrutateurs ont été désignés : Mme E. MONTESINOS et M. S. LEJOP  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	<b>3</b>
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>19</b>
Majorité absolue :	<b>12</b>

A obtenu :

Madame Christèle GASTÉ voix ( 19 )

Madame Christèle GASTÉ ayant obtenu **la majorité absolue**, a été proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installée.

**ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur L. PRIZÉ, Président, à l'élection du Troisième Vice-Président.

Le Président sollicite les candidats

⇒ Monsieur H. LHERMITTE est candidat

⇒ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

**Premier tour de scrutin**

Deux scrutateurs ont été désignés : Mme E. MONTESINOS et M. S. LEJOP  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	<b>6</b>
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>16</b>
Majorité absolue :	<b>12</b>

A obtenu :

Monsieur Hervé LHERMITTE seize voix ( 16 )

Monsieur Hervé LHERMITTE ayant obtenu **la majorité absolue**, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président, à l'élection du Quatrième Vice-Président.

Le Président sollicite les candidats :

⇒ Monsieur Hervé DEPOUEZ est candidat

⇒ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

**Premier tour de scrutin**

Deux scrutateurs ont été désignés : Mme E. MONTESINOS et M. S. LEJOP  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	<b>5</b>
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>17</b>
Majorité absolue :	<b>12</b>

A obtenu :

Monsieur Hervé DEPOUEZ, dix-sept voix (17)

Monsieur Hervé DEPOUEZ ayant obtenu **la majorité absolue**, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président, à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Le Président sollicite les candidats :

- ⇒ Monsieur Mickaël FORTIER est candidat
- ⇒ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

**Premier tour de scrutin**

Deux scrutateurs ont été désignés : Mme E. MONTESINOS et M. S. LEJOP  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	<b>3</b>
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>19</b>
Majorité absolue :	<b>12</b>

A obtenu :

Monsieur Mickaël FORTIER, dix-neuf voix (19)

Monsieur Mickaël FORTIER ayant obtenu **la majorité absolue**, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président, à l'élection du Sixième Vice-Président.

Le Président sollicite les candidats :

- ⇒ Monsieur Thierry RENOUX est candidat
- ⇒ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

**Premier tour de scrutin**

Deux scrutateurs ont été désignés : Mme E. MONTESINOS et M. S. LEJOP  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	<b>3</b>
<b>RESTE</b> , pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>19</b>
Majorité absolue :	<b>12</b>

A obtenu :

Monsieur Thierry RENOUX, dix-neuf voix (19 )

Monsieur Thierry RENOUX ayant obtenu **la majorité absolue**, a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Certifie exécutoire, compte tenu de :  
sa réception en Préfecture le .....2026,  
sa publication le .....2026 ,  
Le Président.

Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme  
Le Président



SYNDICAT DE RECHERCHE ET D'ETUDES  
DU NORD-QUEBEC DE RENNES